L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS--SUPPLEMENT.

Bureau--rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, 20 JUIN, 1884. 57eme Annee.

Ventes pour Taxes d'Etat de Proprietes Foncieres.

L'Etat de la Louisiane vs. les Débiteurs Delinquants de Taxes, Paroisse d'Orleans, Cinquieme District.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de devant de la maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la dite paroisse, sise dans le passage St. Antoine, Deuxième District de cette ville, pendant les heures légales, pour ventes judiciaires, commençant à 11 heures a. m. samedi, le 5ème jour de juillet, A. D. 1884, et à continuer chaque jour suivant, jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles les dites taxes sont maintenant dûes à l'Etat de la Louisiane et à la paroisse d'Orléans, afin de contraindre la collection des taxes assessées dans l'année 1881, ensemble avec les intérêts s'y attachant, à partir du 31ème jour de décembre, 1881, au taux de 2 pour cent par an jusqu'à complet paiement et tous les frais. Les noms des dits débiteurs délinquants, le montant des taxes dûes par chacun sur l'assessment de la dite année, et la propriété foncière, assessée à chacun, pour être exposée en vente, sont comme suit, à savoir:

ALEXANDER, HONORE—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans (Raccourci), sur la propriété vendu par le Dr. P. B. Pulsson, désigné comme la moitié des lots 7 et 8, mesurant 30 pieds de face sur une profondeur de 120 pieds.

BAUMEISTER, RICHARDSON—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lebeuf, Canal, Market et Eveline, désigné comme le lot No. 2, de l'ilet No. 110. Le dit lot No. 2 mesure 60 pieds de face à la rue Lebeuf, sur une profondeur de 123 pieds.

BARKER, JAMES—Taxe de 1881, montant à 75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bringier, Magillan, Franklin et Monroe, désigné comme le lot No. 1, de l'ilet No. 280. Le dit lot No. 1 mesure 30 pieds de face à la rue Bringier, sur une profondeur de 125 pieds.

BOSSAUER, PAUL—Taxe de 1881, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la propriété du Raccourci, vendu par le Dr. P. B. Pulsson, désigné comme le lot No. 9, mesurant 45 pieds de face, sur une profondeur de 120 pieds.

BEMIS, PAUL, ET A. CHERRY—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Webster, Eliza et Alix, désigné comme le lot No. 22, de l'ilet No. 23. Le dit lot No. 22 mesure 32 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds.

BLINCAU, JULES—Taxe de 1881, montant à $1 50
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Eliza, Church, Powder et Alix, désignés comme les lots Nos. 12, 13 et 14, de l'ilet No. 87. Les dits lots Nos. 12, 13 et 14 mesurent 91 pieds de face à la rue Eliza sur une profondeur de 120 pieds.

BRIGGS, MARIE—Taxe de 1881, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Newton, Jefferson et Madison, désigné comme portion du lot No. 6, de l'ilet No. 164. La dite portion du lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Decatur, sur une profondeur de 180 pieds.

BASTRUM, CHARLES—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Alix, Peter, Powder et River, désigné comme le lot No. 14, de l'ilet No. 5.

BORNIO, M. JR.—Taxe de 1881, montant à $1 90
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Eveline, Market et Elmire, désignés comme les lots Nos. 1 et 2, de l'ilet No. [illegible]. Les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent 60 pieds de face à la rue Chestnut, sur une profondeur de [illegible] pieds.

BROWN, GEORGE—Taxe de 1881, montant à 15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Newton, Jefferson et Madison, désigné comme portion du lot No. 6 de l'ilet No. 164. La dite portion du lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 180 pieds.

BOHR, ELIZABETH, (MINEURE)—Taxe de 1881, montant à .... $3 [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Franklin, d'Armas et Decatur, désignés comme les lots No. 22 et 23, de l'ilet No. 187. Les dits lots No. 22 et 23 mesurent 64 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds.

BROOKS, CAROLINE—Taxe de 1881, montant à 45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Franklin, Socrates et Lapeyrouse, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 219. Le dit lot No 6 mesure 32 pieds de face à la rue Monroe, sur une profondeur de 120 pieds.

BOUSSARD, ROSEMOND—Taxe de 1881, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bringier, Franklin, Magillan et Monroe, désigné comme le lot No. 4, de l'ilet No. 280. Le dit lot No. 4 mesure 30 pieds de face à la rue Bringier, sur une profondeur de 125 pieds.

BROWN, WILSON ET AUTRES—Taxe de 1881, montant à $1 20
Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magillan, Colombus, Orléans et Odéon, de l'ilet No. 30, Tunisburg, mesurant 298 pieds de face à la rue Magillan, sur une profondeur de 120 pieds.

BOLDING, EPHRAIM—Taxe de 1881, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le chemin public, Leesburg, touchant à l'habitation Trépagnier, désigné comme le lot No. 80. Le dit lot No. 80 mesure 40 pieds de face au chemin public, sur une profondeur de 160 pieds.

BURKE, PATRICK—Taxe de 1881, montant à .... $3 [illegible]
Un certain lot de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Alix, Elmire et Peter, désigné comme le lot No. 9 de l'ilet No. 61. Le dit lot No. 9 mesure 31 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 124 pieds.

BURNETT, E. J.—Taxe de 1881, montant à 75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Market, Elmire, Pacifique et Eveline, désigné comme le lot No. 16 de l'ilet No 114. Le dit lot No. 16 mesure 30 pieds de face à la rue Market sur une profondeur de 120 pieds.

BUCHANAN, BENJAMIN—Taxe de 1881, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Elmire, Jackson et Market, désigné comme le lot No. 17 de l'ilet No. 128. Le dit lot No 17 mesure 31 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 124 pieds.

BUCHANAN, BENJAMIN—Taxe de 1881, montant à $3 60
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Jackson, Atlantique et Market, désignés comme les lots Nos. 14 et 15, de l'ilet No. 128. Les dits lots Nos. 14 et 15 mesurent 63 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 123 pieds.

BUCKLEY, EDOUARD—Taxe de 1881, montant à $4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Madison, Jefferson et Homer, désigné comme le lot No. 2, de l'ilet No. 132. Le dit lot No. 2 mesure 60 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 120 pieds.

BUTLER, JOHN—Taxe de 1881, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Homer, Madison, d'Armas et Decatur, désigné comme le lot No. 12, de l'ilet No. [illegible]. Le dit lot No. 12 mesure 32 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de [illegible] pieds.

[illegible], JOHN R.—Taxe de 1881, montant à $3 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Lavergne et Delaronde, désigné comme le lot No. 21, de l'ilet No. 18. Le dit lot No. 21 mesure 30 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 120 pieds.

CLAY, FRANCIS—Taxe de 1881, montant à .... $2 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Chestnut, Raccourci et Market, désigné comme le lot No. 18, de l'ilet No. 98. [illegible] sur une profondeur de [illegible].

CLAUSSIE, FRANCISCA—Taxe de 1881, montant à $0 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme le lot No. 41, borné par le chemin public, portion d'habitation [illegible] Leesburg. Dimensions du lot: [illegible] sur 40 pieds.

[illegible]—Taxe de 1881, montant à 47c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Homer, Jackson, désigné comme le lot No. [illegible], de l'ilet No. 145. Le dit lot mesure 32 pieds de face à la [illegible] sur une profondeur de 123 pieds.

[illegible] F.—Taxe de 1881—, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Homer, Newton, [illegible], désigné comme le lot No. [illegible]. Le dit lot mesure 32 pieds de face à la [illegible] sur une profondeur de 123 pieds.

[illegible] J. D.—Taxe de 1881, montant à 25c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible] et d'Armas. [illegible]

[illegible], HONORE—Taxe de 1881, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Elmire, Verret et Chestnut, [illegible], mesurant 1080 pieds [illegible] sur une profondeur de [illegible] pieds.

[illegible], J.—Taxe de 1881, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hancock, Magillan et Bringier, désigné comme le lot No. 3 de l'ilet No. 281. Le dit lot mesure 64 pieds de face à la [illegible] sur une profondeur de 160 pieds.

[illegible], F.—Taxe de 1881, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hancock, Franklin, Magillan et Bringier, désigné comme le lot No. 3, de l'ilet No. 281. Le dit lot No. 3 mesure 64 pieds de face à la [illegible] sur une profondeur de 160 pieds.

[illegible]—Taxe de 1881, montant à 90c
[illegible] certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hancock, Bringier, Magillan et [illegible], désignés comme les lots Nos. 10, [illegible] de l'ilet No. 281. Les dits lots Nos. 10, [illegible] mesurent 128 pieds de face à la rue [illegible] sur une profondeur de 192 pieds.

CANNES, VVE. THEO.—Taxe de 1881, montant à $2 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 16, portion [illegible] au Mississippi. Dimensions du lot, 1 pied sur 40 pieds.

COOPER, ISAAC—Taxe de 1881, montant à 75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Socrates, Monroe et Lapeyrouse, désigné comme le lot No. 13, de l'ilet No. 219. Le dit lot No. 13 mesure 32 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur de 120 pieds.

COX, ABRAHAM—Taxe de 1881, montant à 75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le chemin public, Leesburg, touchant l'habitation Trépagnier, désigné comme le lot No. [illegible], mesurant 40 pieds de face au chemin public, sur une profondeur de 160 pieds.

COLEMAN, ELSEY—Taxe de 1881, montant à $4 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bouny, Peter, Alix et Séguin, désigné comme le lot No. 22, de l'ilet No. 7. Le dit lot No. 22 mesure 31 pieds de face à la rue Bouny, sur une profondeur de 127 pieds.

DANIELS, WM. D.—Taxe de 1881, montant à $1 35
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Jackson, Pacifique et Homer, désignés comme les lots Nos. 18 à 20 de l'ilet No. 145. Les dits lots Nos. 18 à 20 mesurent 96 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds.

DELISLE, VVE. CAROLINE—Taxe de 1881, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Séguin, Bouny, Delaronde et Peter, désigné comme le lot No. 11 de l'ilet No. 8. Le dit lot No. 11 mesure [illegible] pieds de face à la rue Séguin sur une profondeur de 160 pieds.

DELISLE, MLLE J. S.—Taxe de 1881, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Pacifique, Eliza et Alix, désigné comme le lot No. 14 de l'ilet No. 76. Le dit lot No. 14 mesure 32 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 124 pieds.

DEBOUCHEL V. ET O.—Taxe de 1881, montant à $2 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par la batture, propriété Camus, désigné par le No. 5. Dimensions, 1 arpent.

CANNES, VVE. THEO.—Taxe de 1881, montant à $4 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'arrière des terres des Etats-Unis. Dimensions, 3 par 40 arpents.

DENIS, E. ET W.—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Monroe, d'Armas et Decatur, désigné comme le lot No. 23, de l'ilet No. 185. Le dit lot No. 23 mesure 60 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de 128 pieds.

DESMOND, ARMAND—Taxe de 1881, montant à 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Decatur, Monroe et Jackson, désignés comme un tiers des lots Nos. 6 et 7, de l'ilet No. 187. Le dit tiers des lots Nos. 6 et 7 mesure 20 pieds de face à la rue Madison sur une profondeur de [illegible].

DESMOND, ARMAND—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Homer, Franklin, Monroe et [illegible], désigné comme le lot No. 12 de l'ilet No. [illegible]. Le dit lot No. 12 mesure 30 pieds de face à la rue Homer sur une profondeur de [illegible].

DEAMOND, JASPAR—Taxe de 1881, montant à 90c
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Monroe, Franklin et d'Armas, désignés comme les lots Nos. 2, 3 et 4, de l'ilet No. 187. Les dits lots Nos. 2, 3 et 4 mesurent 95 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 128 pieds.

EVANS, E. J. ET WM. SWEET—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le chemin public et les rues Homer, Odeon, et Orléans, désigné comme le lot No. 7 de l'ilet No. 1, Tunisburg. Le dit lot No. 7 mesure 31 pieds de face au chemin public sur une profondeur de 136 pieds.

EAMES, E. J., ET WM. SWEET—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le chemin public et les rues Homer, Odeon et Orleans, désigné comme le lot No. 8 de l'ilet No. 1, Tunisburg. Le dit lot No. 8 mesure 31 pieds de face au chemin public sur une profondeur de 136 pieds.

EAMES, E. J., ET WM. SWEET—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par le chemin public et les rues Homer, Odeon et Orleans, désigné comme le lot No. 9, de l'ilet No. 1, Tunisburg. Le dit lot No. 9 mesure [illegible] pieds de face au chemin public, sur une profondeur de 136 pieds.

EAMES, E. J., ET WM. SWEET—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par le chemin public et les rues Homer, Odeon et Orleans, désigné comme le lot No. 10, de l'ilet No. 1, Tunisburg. Le dit lot No. 10 mesure 31 pieds de face au chemin public, sur une profondeur de 130 pieds.

EAMES, E. J. ET WM. SWEET—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par le chemin public et les rues Homer, Odeon et Orleans, désigné comme le lot No. 11 de l'ilet No. 1, Tunisburg. Le dit lot No. 11 mesure 31 pieds de face au chemin public sur une profondeur de 123 pieds.

EBERLE, MME. C.—Taxe de 1881, montant à $2 40
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Olivier, Verret, Eveline et Market, désignés comme les lots 6 et 8, de l'ilet No. 118. Le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Olivier, sur une profondeur de 100 pieds; le dit lot No. 8 mesure 30 pieds de face à la rue Market, sur une profondeur de 120 pieds.

EVERETTE, HENRIETTA—Taxe de 1881, montant à $2 00
Onze certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Decatur, Vallette et d'Armas, désignés comme les lots Nos. 12 à 22, de l'ilet No. 190. Les dits lots Nos. 12 à 15 mesurent 120 pieds de face à la rue Chestnut, sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots Nos. 16 et 17 mesurent 64 pieds de face à la rue Chestnut, sur une profondeur de 128 pieds; les lots 18 à 21 mesurent 129 pieds de face à la rue Chestnut, sur une profondeur de 120 pieds; le lot 22 mesure 35 pieds de face à la rue Decatur, sur une profondeur de 128 pieds.

EVERRETTE, HARRIETT—Taxe de 1881, montant à 15c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues d'Armas, Chestnut, Vallette et Décatur, désigné comme le lot No. 11 de l'ilet No. 190. Le dit lot No. 11 mesure 35 pieds de face à la rue d'Armas, sur une profondeur de 120 pieds.

FEITEL, AARON—Taxe de 1881, montant à $15 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Patterson, Villeré, Delaronde, Verret et Lavergne, désigné comme le lot No. 6 de l'ilet No. 23. Le dit lot No. 6 mesure 30 pieds de face à la rue Patterson, sur une profondeur de 105 pieds.

FENNEGAN, MME. ANNIE—Taxe de 1881, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bouny, Alix, Peter et Powder, désigné comme le lot No. 15 de l'ilet No. 6. Le dit lot No. 15 mesure 30 pieds de face à la rue Bouny, sur une profondeur de 120 pieds.

FENNEGAN, VVE. ANNIE—Taxe de 1881, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Vallette, Alix, Olivier et Eliza, désigné comme le lot No. 24, de l'ilet No. 61. Le dit lot No. 24 mesure 26 pieds de face à la rue Vallette, sur une profondeur de 95 pieds.

FENNEGAN, DAVID—Taxe de 1881, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Vallette, Chestnut, Eveline et Eliza, désigné comme le lot No. 19, de l'ilet No. 35. Le dit lot No. 19 mesure 31 pieds de face à la rue Vallette, sur une profondeur de 128 pieds.

FISHER, HENRI—Taxe de 1881, montant à 18c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Newton, Orleans, Decatur et Odeon, désignés comme les lots Nos. 10 et 11, de l'ilet No. 4, Tunisburg. Les dits lots 10 et 11 mesurent 62 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 132 pieds.

FOREY, G. O.—Taxe de 1881, montant à $1 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Thayer, Atlantique, Pacifique et Peter, désignés comme les lots Nos. 1 et 2 de l'ilet No. 47. Les dits lots Nos. 1 et 2 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Thayer, sur une profondeur de 120 pieds.

FOREY, G. O.—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Atlantique, Thayer, Pacifique et Peter, désigné comme le lot No. 25, de l'ilet No. 47. Le dit lot No. 25 mesure 30 pieds de face à la rue Atlantique sur une profondeur de [illegible] pieds.

FORD, JNO.—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Atlantique, Newton et Homer, désigné comme le lot No. 13, de l'ilet No. [illegible]. Le dit lot No. 13 mesure 132 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 123 pieds.

FUCHS, CHAS.—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Homer, Jackson, Jefferson et Madison, désigné comme le lot No. 3 de l'ilet No. [illegible]. Le dit lot No. 3 mesure 31 pieds de face à la rue Homer sur une profondeur de [illegible] pieds.

GASPER, VALENTINE—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par le chemin public, Leesburg, touchant à l'habitation Trépagnier, désigné comme le lot No. [illegible], mesurant 40 pieds de face au chemin public, sur une profondeur de 160 pieds.

GRANDINIER, HENRY—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Peter, [illegible], désigné comme le lot No. [illegible], de l'ilet No. [illegible]. Le dit lot No. [illegible] mesure 32 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de [illegible] pieds.

GERARD, W. F.—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Lavergne, Barthelemy, Peter et Villeré, désignés comme les lots Nos. 11, 12, 14, de l'ilet No. 18. Les dits lots Nos. [illegible] mesurent 96 pieds de face à la rue Lavergne sur une profondeur de 120 pieds.

GERARD W. F.—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lavergne, Barthelemy, Villeré et Delaronde, désigné comme le lot No. 15, de l'ilet No. [illegible]. Le dit lot No. [illegible] mesure 32 pieds de face à la rue Lavergne sur une profondeur de [illegible] pieds.

GERARD W. F.—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Patterson, Olivier, Vallette et [illegible], désignés comme les lots Nos. [illegible]. Les dits lots Nos. [illegible] mesurent [illegible] pieds de face à la rue Patterson sur une profondeur de 85 pieds.

GREEN, MARIE—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Bringier, Magillan, Franklin et [illegible], désigné comme le lot No. 2 de l'ilet No. [illegible]. Le dit lot No. 2 mesure [illegible] pieds de face à la rue Bringier sur une profondeur de [illegible] pieds.

GENFRES, [illegible]—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, borné par le chemin public, propriété d'habitation [illegible], désigné comme lot No. [illegible], [illegible] arpent et demi sur 40 arpents.

GILLAN, PATRICK, No. 2—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues [illegible], Atlantique, Lapeyrouse et d'Armas de l'ilet No. 200.

GRIMSTEAD, MME. MARIE A.—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Madison, Monroe et Homer, désignée comme la moitié du lot No. 2 de l'ilet No. 151.

GUMMISON & CIE., GEORGE—Taxe de 1881, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Alix, Bouny, Eliza et Powder, désigné comme le lot No. 10 de l'ilet No. 86. Le dit lot No. 10 mesure 32 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 128 pieds.

HAKDING, [illegible] THOS—Taxe de 1881, montant à $3 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Monroe, Franklin et Homer, désigné comme le lot No. 4 de l'ilet No. 150. Le dit lot No. 4 mesure 31 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 127 pieds.

HARRY, B.—Taxe de 1881, montant à 75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bringier, Magellan, Franklin et Monroe, désigné comme le lot No. 5 de l'ilet No. 280. Le dit lot No. 5 mesure 30 pieds de face à la rue Bringier sur une profondeur de 125 pieds.

HARRISON, GUSTAVE—Taxe de 1881, montant à .... $ 9[illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Newton, Decatur, Odeon et Orleans, désigné comme le lot No. 3 de l'ilet No. 280. Le dit lot No. 3 mesure 31 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 132 pieds.

HERTZ FILS—Taxe de 1881, montant à .... $1 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le chemin public, propriété d'habitation, touchant Leesburg, désigné comme le lot No. 26, mesurant 1 arpent et demi de face sur une profondeur de 4 arpents.

HILL, MAC.—Taxe de 1881, montant à 75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le chemin public et les terres de cyprières, en haut et en bas de la propriété T. Camus, étant une partie du No. 5, propriété vendu par A. Camus, désigné comme lot No. 27.

HUNTER, LOUIS—Taxe de 1881, montant à 6c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Madison, Decatur et Newton, désigné comme la moitié du lot No. 2 de l'ilet No. 181, mesurant 32 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 128 pieds.

HOOKE, LUCY—Taxe de 1881, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Elmire, Eveline et Eliza, de l'ilet No. 35, mesurant 31 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 160 pieds.

HOOKE, LUCY—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Un quart d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Eliza, Elmire, Eveline et Chestnut, désigné comme un quart du lot No. [illegible] de l'ilet No. 36, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Eliza sur une profondeur de 160 pieds.

HUGHES, MRS JOSEPH—Taxe de 1881, montant à $2 10
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Alix, Barthelemy, Peter et Verret, désigné comme le lot No. 12 de l'ilet No. 17. Le dit lot No. 12 mesure 31 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 160 pieds.

HUGHES, CHARLES—Taxe de 1881, montant à $3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Homer, Pacifique et Jackson, désignés comme les lots Nos. 11 et 12 de l'ilet No. 145. Les dits lots Nos. 11 et 12 mesurent 64 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 123 pieds.

HYPPOLITE, FRANCIS—Taxe de 1881, montant à $1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le chemin public, Leesburg, touchant à l'habitation Trépagnier, désignés comme les lots Nos. 15 et 16, mesurant 80 pieds de face au chemin public sur une profondeur de 126 pieds.

IRWIN, JOHN—Taxe de 1881, montant à $1 50
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Odéon, Orléans, Décatur et d'Armas, désignés comme les lots 6 et 7 de l'ilet No. 7, Tunisburg. Les dits lots 6 et 7 mesurent 62 pieds de face sur une profondeur de 32 pieds.

JACKSON, WESTLEY—Taxe de 1881, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Franklin, Verret et d'Armas, désigné comme le lot No. 2 de l'ilet No. 188. Le dit lot No. 2 mesure 30 pieds de face à la rue Décatur, sur une profondeur de 128 pieds.

JACKSON, ANDRE—Taxe de 1881, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le chemin public, Leesburg, touchant à l'habitation Trépagnier, désigné comme le lot 56. Le dit lot 56 mesure 40 pieds de face au chemin, sur une profondeur de 160 pieds.

WM. JONES—Taxe de 1881, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Pacifique, Homer et Jackson, désigné comme le lot 14, de l'ilet 145. Le dit lot 14 mesure 30 pieds de face à la rue Elmire, sur une profondeur de 123 pieds.

JONES, W. ET J. A. PETERSON—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Newton, Madison et Monroe, désigné comme le lot 12 de l'ilet 183. Le dit lot 12 mesure 31 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 127 pieds.

JONES, WM. (No. 2)—Taxe de 1881, montant à 87c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orleans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Lapeyrouse, Madison et Socrates, désigné comme un lot de l'ilet 217, mesurant 32 pieds de face à la rue Jefferson sur une profondeur de 132 pieds.

JOURDAN, ROBT—Taxe de 1881, montant à 90c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orleans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Newton, Jefferson et Decatur, désignée comme la moitié du lot 9, de l'ilet 183, mesurant 32 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 128 pieds.

JOHNSON, CESAR—Taxe de 1881, montant à 80c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Bringier, Magellan, Franklin et Monroe, désigné comme le lot 5 de l'ilet 280, mesurant 30 pieds de face à la rue Bringier sur une profondeur de 125 pieds.

JOHNSON, MLLE VICTORIA—Taxe de 1881, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Newton, Odeon, Decatur et Orleans, de l'ilet 4, Tunisburg, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Newton, sur une profondeur de 132 pieds. Le dit lot forme l'encoignure des rues Newton et Odeon.

JOHNSON, VOLTAIRE—Taxe de 1881, montant à 45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, au Raccourci, propriété vendu par le Dr. P. B. Pulsson, désigné comme le lot 11, mesurant 40 pieds de face, sur une profondeur de 100 pieds.

KNAPPS, HENRI—Taxe de 1881, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Delaronde, Bouny, Villere et Seguin, désigné comme le lot 29 de l'ilet 9. Le dit lot 29 mesure 30 pieds de face à la rue Delaronde, sur une profondeur de 120 pieds.

KELLY, BENJAMIN—Taxe de 1881, montant à $3 60
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Delaronde, Barthelemy, Peter et Seguin, désigné comme le lot 4 de l'ilet 16. Le dit lot 4 mesure 32 pieds de face à la rue Delaronde, sur une profondeur de 120 pieds.

KELLY, BENJAMIN—Taxe de 1881, montant à .... $3 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Delaronde, Lavergne, Peter et Verret, désigné comme le lot 1 de l'ilet 24. Le dit lot 1 mesure 32 pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de 114 pieds.

KELLY, BENJAMIN—Taxe de 1881, montant à $4 80
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Eliza, Chestnut, Eveline et Elmire, désignée comme la moitié du lot 26, de l'ilet 35, mesurant 30 pieds de face à la rue Eliza sur une profondeur de 61 pieds.

KEIN, WEIGARD—Taxe de 1881, montant à $2 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Eliza, Olivier, Vallette et Alix, désigné comme le lot 11 de l'ilet 60, mesurant 28 pieds de face à la rue Eliza sur une profondeur de 90 pieds.

KENNEDY, THOS—Taxe de 1881, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Seguin, Bouny, Eliza et Alix, désigné comme le lot 3 de l'ilet 85, mesurant 32 pieds de face à la rue Seguin sur une profondeur de 128 pieds.

KELLER, NOEL—Taxe de 1881, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Vallette, Verret et Newton, désigné comme le lot 9, de l'ilet 189, mesurant 26 pieds de face à la rue Décatur, sur une profondeur de 100 pieds.

KING, ROBERT—Taxe de 1881, montant à $1 00
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par la portion du raccourci, propriété vendu par le Dr. P. B. Pulsson, désigné comme le lot 16, mesurant 40 pieds de face sur une profondeur de 100 pieds.

KELLY, CHARLES—Taxe de 1881, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le chemin public, Leesburg, touchant à l'habitation Trépagnier, désigné comme le lot 4.

LANDRY, VVE ELIAS—Taxe de 1881, montant à $4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Villeré, Bouny, Delaronde et Seguin, désigné comme le lot 4 de l'ilet 9, mesurant 43 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 95 pieds.

LACEY, MME. A. S.—Taxe de 1881, montant à $1 35
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Vallette, Jackson et Homer, désignés comme les lots 8 et 9, de l'ilet 147, mesurant 96 pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur de 120 pieds.

LACEY, MME. A. S.—Taxe de 1881, montant à 45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Homer, Vallette, Jackson et Chestnut, désigné comme le lot 11, de l'ilet 147. Le dit lot 11 mesure 35 pieds de face à la rue Homer, sur une profondeur de 136 pieds.

LAPORTE, LOUISA—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Lapeyrouze, Atlantique, Verret et Socrates, désigné comme un lot de l'ilet 225, mesurant 57 pieds de face, à la rue Lapeyrouse sur une profondeur de 137 pieds.

LAPORTE, LOUISA—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Socrates, Atlantique, Verret et Lapeyrouze, désigné comme un lot de l'ilet 225, mesurant 347 pieds de face à la rue Socrates sur une profondeur de 249 pieds.

LECARPENTIER, CHARLES—Taxe de 1881, montant à $1 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Atlantique, Pacifique, Lapeyrouze et d'Armas, désignée comme l'ilet 2[illegible].

LECARPENTIER, CHAS.—Taxe de 1881, montant à 75c
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Atlantique, Lapeyrouze et d'Armas, désignée comme l'ilet 2[illegible].

LEE, THOMAS—Taxe de 1881, montant à 40c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le chemin public, Leesburg, touchant à l'habitation Trépagnier, désigné comme le lot 18, mesurant 40 pieds de face au chemin public, sur une profondeur de [illegible] pieds.

MARTIN, VVE. FRANCIS—Taxe de 1881, montant à $3 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Powder, Peter, Delaronde et Bouny, désignés comme les lots 19 et 20, de l'ilet 3, mesurant 62 pieds de face à la rue Powder sur une profondeur de 160 pieds.

MADISON, MARY ET L. EDWARD—Taxe de 1881, montant à $1 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, borné par le chemin public, touchant à l'habitation Trépagnier, désignés comme les lots 2 et 3, mesurant 80 pieds de face au chemin public sur une profondeur de 126 pieds.

MEANS, MME ELLEN—Taxe de 1881, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Eliza, Powder, Market et Church, désigné comme le lot 2 de l'ilet 89, mesurant 59 pieds de face à la rue Eliza, sur une profondeur de 96 pieds.

MERRICK, THORNTON—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Franklin, Socrates et Lapeyrouze, désigné comme le lot [illegible] de l'ilet [illegible], mesurant 32 pieds de face à la rue Monroe sur une profondeur de 120 pieds.

MITCHELL, LEOPOLD—Taxe de 1881, montant à $7 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Delaronde, Bouny, Villere et Seguin, désignés comme les lots [illegible], de l'ilet 9, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Delaronde, sur une profondeur de 67 pieds.

MITCHELL, JAMES No. 2—Taxe de 1881, montant à .... $2 [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orleans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Elmire, Eveline et Eliza, désigné comme le lot 9, de l'ilet 67. Le dit lot 9 mesure [illegible] pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 125 pieds.

MITCHELL, JAMES No. 2—Taxe de 1881, montant à $4 80
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orleans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Elmire, Eveline et Market, désignés comme les lots 5 et 6, de l'ilet 114. Les dits lots 5 et 6 mesurent [illegible] pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 125 pieds.

MORGAN, THOMPSON ET CAROLINE—Taxe de 1881, montant à $1 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Washington, Eliza, Webster et Alix, désigné comme le lot 13, de l'ilet 75, mesurant 32 pieds de face à la rue Washington sur une profondeur de 120 pieds. Le dit lot forme l'encoignure des rues Washington et Eliza.

MONROE, JNO., ET CIE.—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Eliza, Elmire, Chestnut et Eveline, désigné comme le lot 27, de l'ilet 35, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Eliza sur une profondeur de 120 pieds.

MONROE, JNO., ET CIE.—Taxe de 1881, montant à 45c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orleans, dans l'ilet borné par les rues Newton, Chestnut, Elmire et Homer, désignés comme les lots 11 et 12, de l'ilet 159, mesurant 60 pieds de face à la rue Newton, sur une profondeur de 128 pieds.

MONROE, JNO., ET CIE.—Taxe de 1881, montant à 24c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la Ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Homer, Elmire, Chestnut et Newton, désigné comme le lot 23 de l'ilet 159. Le dit lot 23 mesure 30 pieds de face à la rue Homer sur une profondeur de 120 pieds.

MONROE, JNO., ET CIE.—Taxe de 1881, montant à 30c
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orleans, dans l'ilet borné par les rues Vallette, Décatur, Chestnut et d'Armas, désignés comme les lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 de l'ilet 190. Les dits lots 1, 2, 3 et 4 mesurent 120 pieds de face à la rue Vallette, sur une profondeur de 120 pieds; les dits lots 5 et 6 mesurent 64 pieds de face à la rue Vallette sur une profondeur de 128 pieds. Les dits lots 1 à 4 forment l'encoignure des rues Vallette et Decatur.

MONROE, JNO., ET CIE.—Taxe de 1881, montant à 60c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orleans, dans l'ilet borné par les rues Vallette, d'Armas, Chestnut et Decatur, désignés comme les lots 7, 8, 9 et 10 de l'ilet 190. Les dits lots 7, 8, 9 et 10 mesurent 120 pieds de face à la rue Vallette sur une profondeur de 120 pieds. Les dits lots 7, 8, 9 et 10 forment l'encoignure des rues Vallette et d'Armas.

MONROE, JNO., ET CIE.—Taxe de 1881, montant à 12c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orléans, borné par les rues Valette, Chestnut, Jackson et Market, désigné comme le lot 136, mesurant [illegible] pied de face sur une profondeur de 175 pieds.

MONROE, JNO ET CIE.—Taxe de 1881, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Eliza, Chestnut et Eveline, désigné comme le lot [illegible] de l'ilet 98, mesurant 23 pieds de face, à la rue Elmire sur une profondeur de 150 pieds.

MONROE, JNO., ET CIE.—Taxe de 1881, montant à 90c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Newton, Chestnut et Homer, désignés comme les lots 13, 14, 15 et 16, de l'ilet 159. Les dits lots 13, 14, 15 et 16 mesurent 128 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds. Les dits lots 13 à 16 forment l'encoignure des rues Elmire et Newton.

MONROE, JNO., ET CIE.—Taxe de 1881, montant à 54c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Newton, Chestnut et Homer, désignés comme les lots 17 et 18, de l'ilet 159, mesurant 64 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 150 pieds.

MONROE, JNO., ET CIE.—Taxe de 1881, montant à 90c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Homer, Chestnut et Newton, désignés comme les lots 19, 20, 21, et 22, de l'ilet 159. Les dits lots 19, 20, 21, et 22 mesurent 128 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 120 pieds.

MONROE, JNO., ET CIE.—Taxe de 1881, montant à 24c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Elmire, Newton et Homer, désigné comme du lot 6 de l'ilet 159, mesurant 32 pieds de face à la rue Chestnut, sur une profondeur de 150 pieds.

MONROE, JNO., ET CIE.—Taxe de 1881, montant à $1 05
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Newton, Elmire et Homer, désignés comme les lots 7, 8, 9 et 10, de l'ilet 159, mesurant 128 pieds de face à la rue Chestnut, sur une profondeur de 120 pieds. Les dits lots 7 à 10 forment l'encoignure des rues Chestnut et Newton.

MOON, [illegible]—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Newton, Monroe, Franklin et Homer, désigné comme le lot 18, de l'ilet 185, mesurant 32 pieds de face à la rue Newton, sur une profondeur de 12[illegible] pieds.

MORGAN, P. H.—Taxe de 1881, montant à $1 20
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, mesurant 1 arpent trois quarts sur 40 arpents, terres de cyprières.

MURPHY, et C. ROBERT—Taxe de 1881, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bouny, Peter, Delaronde et Seguin, désigné comme le lot 24 de l'ilet 8, mesurant 31 pieds de face à la rue Bouny sur une profondeur de 160 pieds.

MURRAY, JOS.—Taxe de 1881, montant à 45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Bringier, Franklin, Magellan et Monroe, désigné comme le lot 6 de l'ilet 280, mesurant 30 pieds de face à la rue Bringier, sur une profondeur de 125 pieds. Le dit lot 6 forme l'encoignure des rues Bringier et Franklin.

McMAHON, MARTIN—Taxe de 1881, montant à $5 40
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Barthelemy, Peter, Delaronde et Seguin, désigné comme le lot [illegible] de l'ilet 15, mesurant 32 pieds de face à la rue Barthelemy sur une profondeur de 102 pieds.

McNAMARA, SUC. MME. THOMAS—Taxe de 1881, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Peter, Chestnut et Alix, désigné comme le lot 12 de l'ilet 40, mesurant 31 pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de 150 pieds.

NOUGEE—Taxe de 1881, montant à $9 10
Un certain ilet de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Hancock, Vallette, Lawrence et Ptolemy, de l'ilet 266.

NOBLE, JOHN—Taxe de 1881, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Hancock, Bringier, et Lawrence, désigné comme le lot [illegible] de l'ilet 274, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 160 pieds.

NOBLE, JOHN—Taxe de 1881, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Hancock, Bringier et Lawrence, désigné comme le lot 4 de l'ilet 274, mesurant 64 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 137 pieds.

O'KEEFE, M. A.—Taxe de 1881, montant à $1 00
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Verret, Eveline, Vallette et Market, désignés comme les lots [illegible] et 23 de l'ilet 117. Les dits [illegible] de face à la rue Olivier sur une profondeur de 85 pieds. Les dits lots [illegible] forment l'encoignure des rues Olivier et Eveline.

OLIVIER, MLLE. EMMA—Taxe de 1881, montant à $1 75
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Atlantique, Eliza et Alix, désigné comme le lot 14 de l'ilet 77. Le dit lot 14 mesure 31 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 124 pieds.

PATTERSON, MLLE. SOPHIE—Taxe de 1881, montant à $1 90
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orleans, dans l'ilet borné par les rues Jefferson, Levee, Church et Market, désigné comme le lot 9, de l'ilet No. 8. Le dit lot 9 mesure 63 pieds de face à la rue Jefferson, sur une profondeur de 73 pieds.

PATTON, CARROLL—Taxe de 1881, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Décatur, Franklin, d'Armas et Verret, désigné comme le lot 3, de l'ilet 188. Le dit lot 3 mesure 32 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 120 pieds.

PARKER, E. T.—Taxe de 1881, montant à $1 90
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orleans, mesurant 1 arpent trois quarts sur 40 arpents, désignée comme terre de cyprières.

PICARD, VVE. ALBERT—Taxe de 1881, montant à $1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Delaronde, Powder, Peter et Bouny, désignés comme les lots 1 et 2 de l'ilet 3. Les dits lots 1 et 2 mesurent 63 pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de 127 pieds. Les dits lots 1 et 2 forment l'encoignure des rues Delaronde et Powder.

PHILEMON, PHILIP—Taxe de 1881, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Alix, Peter, Bouny et Séguin, désigné comme le lot 17, de l'ilet 7, mesurant 31 pieds de face à la rue Alix, sur une profondeur de 127 pieds.

PILLMAN, OSCAR—Taxe de 1881, montant à 90c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Madison, Monroe et Homer, désigné comme un lot de l'ilet 151, mesurant 27 pieds de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 128 pieds.

PICARD, VVE ALBERT—Taxe de 1881, montant à 60c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Decatur, Pacifique et d'Armas, désignés comme les lots 1, 2, 3 et 4, de l'ilet 192. Les dits lots 1, 2, 3 et 4 mesurent 120 pieds de face à la rue Elmire, sur une profondeur de 123 pieds. Les dits lots 1 à 4 forment l'encoignure des rues Elmire et Decatur.

PICARD, VVE. ALBERT—Taxe de 1881, montant à 60c
Quatre certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, Decatur, Pacifique et d'Armas, désignés comme les lots 5, 6, 7 et 8 de l'ilet 192. Les dits lots 5, 6, 7 et 8 mesurent 120 pieds de face à la rue Elmire, sur une profondeur de 123 pieds.

PICARD, VVE. ALBERT—Taxe de 1881, montant à 45c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, d'Armas, Pacifique et Decatur, désignés comme les lots 9 et 10 de l'ilet 192, mesurant 64 pieds de face à la rue Elmire, sur une profondeur de 123 pieds.

RAYMOND, HARRIET—Taxe de 1881, montant à 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Madison, Lapeyrouze, Jefferson et d'Armas, désignés comme les lots 15 et 16, de l'ilet 216. Les dits lots 15 et 16 mesurent 60 pieds de face à la rue Madison, sur une profondeur de 100 pieds. Les dits lots 15 et 16 forment l'encoignure des rues Madison et Lapeyrouze.

RATTIGAN, SUC. W. R.—Taxe de 1881, montant à 75c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Newton, Decatur, Odeon et Orléans, désigné comme le lot 6, de l'ilet 4, Tunisburg, mesurant 31 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 132 pieds.

REAUD, VICTOR—Taxe de 1881, montant à .... $25[illegible]
Une certaine portion de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, propriété d'habitation touchant Leesburg désignée comme le 1A. La dite portion mesure 37 arpents sur une profondeur de 40 arpents.

RICHER, VVE. LOUIS H.—Taxe de 1881, montant à $1 80
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Alix, Chestnut, Elmire et Eliza, désigné comme le lot 28, de l'ilet 79, mesurant 30 pieds de face à la rue Alix sur une profondeur de 120 pieds.

RIGNEY, F.—Taxe de 1881, montant à 60c
Une portion d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Jackson, Jefferson, Madison et Market, désignée comme portion du lot 9, de l'ilet 121. La dite portion mesure [illegible] pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 170 pieds.

RICHARDS, J.—Taxe de 1881, montant à 60c
La moitié d'un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Pacifique, Elmire, Jackson et Market, désignée comme la moitié du lot 19 de l'ilet 128. La dite moitié mesure 15 pieds de face à la rue Pacifique sur une profondeur de 124 pieds.

RICHARDSON, W. H.—Taxe de 1881, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Webster, Washington, Jackson et Market, désigné comme le lot 7 de l'ilet 133.

RICHARDSON, FREDERICK—Taxe de 1881, montant à $1 50
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Newton, Monroe, Franklin et Decatur, désigné comme un lot de terre de l'ilet 183, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de [illegible] pieds.

ROBELOT, ALB. N.—Taxe de 1881, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Verret, Franklin, d'Armas et Decatur, désigné comme le lot 9 de l'ilet 188, mesurant 30 pieds de face à la rue Verret, sur une profondeur de 120 pieds.

ROSALINDA, HENRIETTA—Taxe de 1881, montant à $1 80
Trois certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, propriété vendu par A. Camus, borné par le chemin public, les terres de cyprières, en haut et en bas de la propriété de T. Camus, étant partie du lot 5, et désignés comme les lots [illegible].

[illegible], JACQUES—Taxe de 1881, montant à $4 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Elmire, [illegible], Market et Eveline, désigné comme le lot [illegible] de l'ilet [illegible], mesurant [illegible] pieds de face à la rue Elmire sur une profondeur de [illegible] pieds.

[illegible], PETER—Taxe de 1881, montant à $7 20
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Delaronde, [illegible], Lavergne, désigné comme le lot [illegible] de l'ilet 24, mesurant 32 pieds de face à la rue Delaronde sur une profondeur de 124 pieds.

SWEENEY, JAMES—Taxe de 1881, montant à $2 80
Vingt certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Atlantique, Verret, Newton et Homer, désignés comme 20 lots de l'ilet 162. Les dits 20 lots mesurent 322 pieds de face à la rue Atlantique sur une profondeur de 247 pieds.

SEGHERS, DOMINIQUE—Taxe de 1881, montant à 90c
Six certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orleans, dans l'ilet borné par les rues Franklin, Socrates, Verret et Lapeyrouze, désignés comme les lots 9, 10, 11, 12, 13 et 14 de l'ilet 220. Le lot 9 mesure 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 120 pieds. Les dits lots 10 à 14 mesurent 128 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 160 pieds.

SEGHERS, DOMINIQUE—Taxe de 1881, montant à 30c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Socrates, Franklin, Hancock et Ptolemy, désignés comme les lots 2 et 3, de l'ilet 244. Les dits lots 2 et 3 mesurent 60 pieds de face à la rue Socrates sur une profondeur de 118 et 178 pieds.

STEWART, JOSEPH—Taxe de 1881, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Newton, Decatur, Odéon et Orléans, désigné comme le lot 9 de l'ilet 4, Tunisburg. Le dit lot 9 mesure 31 pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 132 pieds.

STEWART, ROBT.—Taxe de 1881, montant à 20c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orléans, à Leesburg, touchant à l'habitation Trepagnier, désigné comme le lot 31, mesurant 40 pieds de face au chemin public sur une profondeur de 126 pieds.

SMITHERS, JOHN—Taxe de 1881, montant à 45c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orléans, faisant face au chemin public Leesburg, touchant à l'habitation Trepagnier, désigné comme lot 42, mesurant 40 pieds de face au chemin public, sur une profondeur de 126 pieds.

SHIELDS, B. et A. DOYLE—Taxe de 1881, montant à $1 20
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orleans, à Leesburg, touchant à l'habitation Trepagnier, désignés comme les lots 45 et 46, mesurant 80 pieds de face, sur une profondeur de 126 pieds.

SMITH, JAMES—Taxe de 1881, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, à Leesburg, touchant à l'habitation Trépagnier, désigné comme le lot 50, mesurant 40 pieds de face, sur une profondeur de 60 pieds.

SCOTT, M. J. ET J. PERRY—Taxe de 1881, montant à 60c
Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orleans, à Leesburg, touchant à l'habitation Trepagnier, désignés comme les lots 31 et 32. Les dits lots 31 et 32 mesurent 80 pieds de face, sur une profondeur de 126 pieds.

SHOWER, MME. C.—Taxe de 1881, montant à 60c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Olivier, Vallette, Market et Eveline, désigné comme le lot 16 de l'ilet 117. Le dit lot 16 mesure 30 pieds de face à la rue Olivier sur une profondeur de 85 pieds.

TAYLOR, SIMON—Taxe de 1881, montant à 30c
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orleans, dans l'ilet borné par les rues Decatur, Franklin, Verret et d'Armas, désigné comme l'ilet 1, de l'ilet 188, mesurant 32 pieds de face à la rue Decatur sur une profondeur de 128 pieds. Le dit lot 1 forme l'encoignure des rues Decatur et Franklin.

TALBOT, DAN ET MARTHA—Taxe de 1881, montant à .... [illegible]
Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle Orleans, dans l'ilet borné par les rues Newton, Decatur, Odeon et Orleans, désigné comme le lot 2 de l'ilet 4, Tunisburg, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Newton sur une profondeur de 132 pieds.